



**Deloitte.**

**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex

**Deloitte & Associés**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **Electricité de France S.A.**

**Rapport spécial des Commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex

**Deloitte & Associés**

185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **Electricité de France S.A.**

Siège social : 22 – 30, avenue de Wagram – 75008 Paris

### **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

▪ **Avenant aux promesses d'achat et de vente d'actions Dalkia**

Un avenant aux promesses d'achat et de vente d'actions Dalkia, conclues entre les sociétés Electricité de France S.A. et Véolia Environnement en décembre 2000 et permettant à Electricité de France S.A. de porter sa participation à 50% du capital de Dalkia France a été signé le 19 avril 2005 afin de fixer notamment un nouveau délai d'exercice de ces options, à notifier à l'autre partie au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Les options d'achat et de vente ont expiré et n'ont pas été exercées au 31 décembre 2005.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration dans sa séance du 13 avril 2005.

Administrateur concerné : Monsieur Henri Progllo.

▪ **Contrat de Service Public**

L'Etat et la société Electricité de France S.A. ont signé en date du 24 octobre 2005 un Contrat de Service Public qui a pour objet de constituer dans la durée la référence des engagements d'Electricité de France S.A., afin d'assurer la pérennité des missions de service public que le législateur lui a confiées. Ce contrat décline la nature et le niveau d'engagements sur la période 2005-2006-2007 ainsi que les modalités de compensation financière, notamment les principes de fixation et d'évolution des tarifs de vente de l'électricité.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration dans sa séance du 21 septembre 2005

Administrateurs concernés : Messieurs André Aurengo, Bruno Bézard, Pierre-Mathieu Duhamel, Yannick d'Escatha, François Jacq et Jean-Pierre Lafon

▪ **Contrats de placement, de garantie et de direction**

Dans le cadre des opérations liées à la réalisation de l'ouverture du capital de la société Electricité de France S.A. et de l'admission de ses actions sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA, la société et un syndicat bancaire dont CALYON et BNP-Paribas sont les Chefs de File ont signé en date du 18 novembre 2005 des contrats de placement et de garantie ainsi que des contrats de direction pour l'émission par Electricité de France S.A. d'actions nouvelles dans le cadre d'une offre à prix ouvert (OPO) et d'un placement global garanti (PGG). Ce dernier comprend un placement auprès d'investisseurs institutionnels et une offre publique sans cotation au Japon sous forme de « *Public Offer Without Listing* ».

Le montant total des commissions comptabilisées par Electricité de France S.A. au titre de ces contrats se sont élevées à 166,8 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil d'administration dans sa séance du 18 novembre 2005.

Administrateurs concernés : Messieurs Franck Dangeard et Louis Schweitzer

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.

**Deloitte & Associés**

Jean-Luc Decornoy

Michel Piette

Amadou Raimi

Tristan Guerlain